## Le parc national de l'île Baffin

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a annoncé que le parc national de l'île Baffin s'appellera désormais le parc national Auvuittuq.

Signifiant "Terre de grandes glaces" et littéralement "Lieu qui ne fond pas", le nom choisi décrit avec beaucoup de pittoresque le thème prédominant du parc, le travail des glaciers. Il s'applique parfaitement à cette région dominée par la calotte glaciaire Penny, qui couvre une superficie de 2,200 milles carrés. Bien qu'il s'écrive Auyuittuq, le nom se prononce "A-o-iou-itouk". Depuis la création du parc de l'île Baffin en 1972, on était à la recherche d'un nom plus évocateur et descriptif pour ce parc de 8,300 milles carrés, situé sur la péninsule Cumberland. Le choix a été fait à la suite de consultations et de discussions avec les résidants de la région.

Bien qu'encore en voie d'aménagement, le parc national Auyuittuq a reçu plus de 400 visiteurs en 1974, presque trois fois plus qu'en 1973. Plusieurs d'entre eux étaient des alpinistes de



John Olson

La passe de Pangnirtung sur l'île Baffin (T.N.-O.) est située dans un des plus spectaculaire parcs nationaux du

réputation mondiale.

Le bureau d'administration se situe à Pangnirtung, près de la limite ouest du Canada — le parc national Auyuittuq étendue de plus de 8,300 milles carrés au-dessus du cercle arctique.

parc, qui est accessible par avion à partir de Montréal; une distance d'environ 1,500 milles.

## Nouvelles décisions gouvernementales concernant l'édition

Une augmentation de plus de 25 p. 100 de l'aide consentie à l'industrie canadienne de l'édition, en plus de mesures fédérales pour promouvoir une meilleure distribution et un meilleur étalage des livres et oeuvres canadiennes, ont été annoncées en février par le secrétaire d'État M. Hugh Faulkner.

Le programme d'aide du Conseil des Arts bénéficiera de \$1.5 million de plus, soit une augmentation de 40 p. 100 en regard du budget actuel de \$4 millions. Le Gouvernement fédéral et ses agences accordent donc maintenant \$5.5 millions à l'édition canadienne.

L'appui financier à l'édition au Canada comprend \$275,000 au titre de la traduction de livres canadiens d'une langue officielle vers l'autre; l'achat de livres canadiens en vue de les distritures gratuitement au pays et à l'étranger (\$600,000); des subventions du Conseil des Arts à des auteurs (\$600,000); des subventions additionnelles du Conseil des Arts pour la publication d'ouvrages savants

(\$650,000); \$450,000 au très important Dictionnaire biographique du Canada; et \$300,000 pour d'autres formes d'aide aux auteurs et éditeurs.

Le gouvernement soutient également la vente de livres canadiens à l'étranger de la façon suivante: \$150,000 pour aider les éditeurs à assister à des foires internationales du livre; \$350,000 afin d'appuyer l'Association pour l'exportation des livres canadiens; et \$500,000 à la Foire du livre de Montréal. La Bibliothèque nationale consacre, en plus, \$400,000 par année à la production et à la diffusion de son catalogue Canadiana.

Les mesures suivantes, entre autres, font partie du nouveau programme qui débutera le 1er avril:

- Appui à la recension des livres et des autres modes d'information, i.e. la production de recensions enregistrées sur bande en vue de leur radiodiffusion, de suppléments littéraires à l'intention de la presse écrite et de bulletins plus spécialisés destinés aux bibliothécaires et aux enseignants.
- Appui à des services communs de distribution et de vente mis au point

par les éditeurs, i.e. des catalogues produits conjointement, des groupes constitués pour intensifier les ventes, le recours commun aux services de spécialistes de la commercialisation, et des projets tendant à améliorer la qualité de l'information sur le marché et à moderniser davantage la gestion.

- Des plans prévoyant l'utilisation, comme centre de distribution de livres canadiens, d'immeubles sous contrôle fédéral.

- Révision fédérale de la législation sur le droit d'auteur.

- Utilisation de l'Agence d'examen chargée d'analyser les activités étrangères proposées pour le marché canadien, et de les bloquer au besoin.

- Considération de projets coopératifs de nature à renforcer la capacité de compétition des magazines.

- Considération de projets proposés par l'industrie du périodique, via ses associations constituantes, et visant à améliorer la promotion, la distribution et le marketing.

- Aucune augmentation des tarifs postaux pour le courrier de 2e classe sans consultation auprès de l'industrie.